

COMMUNE DE SAINT-PONT

SESSION ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

Convocation en date du 20 juillet 2020

Étaient présents : Mme Caroline BARDOT, M. Raymond MOULIN, Mme Nelly VERGNE, M. Jacky RAMBEAUD, M. Roland ARBOUSSET, Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, Mme Corinne CHABAUD, M. Mickaël CHARNET, Mme Marianne GARMY, M. Patrick GOUGAT, Mme Christine MATHIAS, M. Patrice MONNAY, M. Nicolas PETIT-BARAT, M. Florian PINFORT, M. Lilian PIOLAT.

Pouvoirs : néant.

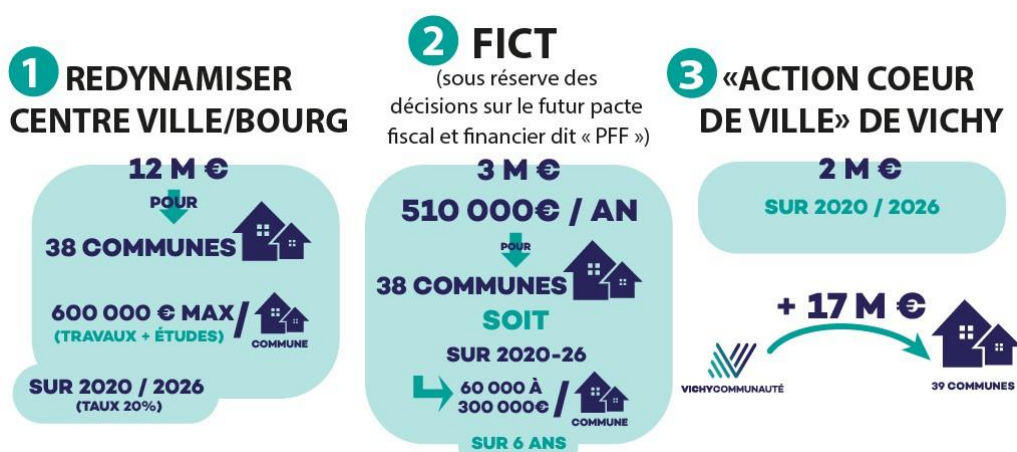
Absent : néant.

Secrétaire de séance : Mme Corine CHABAUD.

1. **Présentation du dispositif centre-bourg / centre-ville :** Par M. Antoine DUFFAUT, directeur de la stratégie et du développement local de Vichy Communauté.

Dispositif qui remplace les anciens « CCAB » Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg du Département. Permet de mixer les différentes politiques en jeu dans un centre-ville ou centre-bourg (aménagement de la voirie et de l'espace public, mobilité, logement, économie, énergie et environnement...). Afin de faciliter les démarches des communes, le marché public de maîtrise d'œuvre est porté par Vichy Communauté pour ses communes membres, pour les deux phases d'étude et de travaux. L'étude comprend un diagnostic du centre-bourg (compter environ 1 an incluant une concertation avec la population et des fiches actions restituées par le bureau d'étude pour étudier les possibilités). Le marché public pour le prestataire d'étude commencera en septembre 2020 (choix en novembre 2020). Nouveaux financements prévisionnel : Etat DETR 30%, Département 30%, Vichy Communauté 20% (mais possibilité auprès de la Région et des dispositifs européens en étude), et participation de la commune 20% (minimum requis).

Synthèse du soutien de Vichy Communauté aux communes sur leurs projets d'investissements (2020-2026) :



Le Conseil Municipal est d'accord pour participer à ce dispositif, et commencera une phase de concertation de la population avec la distribution de questionnaires pour étudier les besoins et les attentes des usagers.

2. **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :**

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 10 juillet 2020. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. **Décision du Maire :**

Néant.

4. **Compte rendu des commissions communales :**

Mme le Maire fait la distribution de la feuille de route du mandat qui récapitule par catégorie les objectifs et projets à réaliser durant les 6 prochaines années. Ce document n'est pas figé et pourra être réadapté.

Durant l'été, quasiment toutes les commissions ont été réunies, sur la base d'un même déroulé : présentation du fonctionnement de la commission, présentation de la feuille de route de mandat sur la base du programme de mandat, enrichi des échanges de la réunion publique de campagne électorale. Il s'agira désormais d'envisager la planification et l'estimation budgétaire des projets définis, sur les années 2020 à 2026.

Les commissions se sont réunies :

- 1^{er} juillet 2020 : Cadre de vie / Urbanisme / Environnement
- 6 juillet 2020 : Patrimoine Communal
- 8 juillet 2020 : Voirie / Circulation / Sécurité
- 13 juillet 2020 : Solidarités
- 20 juillet 2020 : Animation / Information / Communication

5. **Compte rendu des commissions intercommunales :**

- SIVOS Escuroles : Le budget 2020 du SIVOS d'Escuroles, qui gère le RPI, Regroupement Pédagogique Intercommunal, a été voté le 13 juillet dernier. En ce début de mandat, une réflexion sera engagée sur le dispositif de restauration scolaire. Actuellement, cette prestation est sous-traitée à la société ELIOR et ce jusqu'à fin 2021. Les élus souhaitent engager le dialogue sur la possibilité de la réintégration en interne de la restauration scolaire, et sous réserve des enjeux humains et financiers en présence. Également à l'étude un formulaire TIPI pour le paiement en ligne du règlement de la cantine, ce qui implique une réflexion sur la création d'un site internet propre au SIVOS.

- Vichy Communauté : Retour sur les principales délibérations prises en conseil communautaire du 23 juillet 2020 :

Modalités d'élaboration du nouveau projet de territoire : il a été établi un réel intérêt pour l'intercommunalité à travailler sur un nouveau projet de territoire à horizon 2035, permettant de fixer des nouveaux objectifs et actions prioritaires au territoire, avec :

- La volonté de coconstruire et animer ce projet d'agglomération avec les citoyens, les acteurs socio-économiques, les partenaires institutionnels et les élus,
- Suivant le calendrier suivant : phase de concertation octobre 2020 à mars 2021, débats, analyses en bureau communautaire / conférence des maires et dans les différents groupes de travail ou commissions, jusqu'au vote par le conseil communautaire en juin / juillet 2021.
- Il sera assorti d'un pacte de gouvernance, qui sera validé avec le règlement intérieur de l'Assemblée communautaire d'ici fin de l'année 2020.

Vote des indemnités de fonctions des élus communautaires : baisse significative de l'indemnité des vice-présidents pour mieux faire participer les autres élus.

Débat d'orientations budgétaires et vote du budget : présentation du rapport sur le développement durable, du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes, point sur le schéma de mutualisation.

Vote des tarifs 2020 des services communautaires, qui ont évolué en lien avec la crise sanitaire ;

Désignation des représentants de la communauté d'agglomération dans une soixantaine de structures (syndicats intercommunaux et autres).

Affaires Ressources Humaines

Néant.

Affaires Financières

6. **Budget Principal 2020 : décision modificative n°1 :**

Afin de réaliser les petits travaux sur les bâtiments communaux (encadrements des nouvelles portes de l'école et de la garderie, installation de sèche mains soufflants électriques dans les toilettes de la salle polyvalente, installation d'un bloc de prise dans le garage de la salle polyvalente, réalisation de l'isolation phonique de la salle de restaurant de la cantine par le plafond, busage d'une partie de la Rue des Gaudons, et l'inscription de l'appel à projet Label Ecoles Numériques 2020 pour l'acquisition de PC pour les enfants, achat de parts auprès de la société Com.toit), il convient de modifier le budget en section d'investissement.

Les crédits seront pris sur le surplus prévu pour l'aménagement du site école/mairie. Du FICT sera demandé sur ces travaux, pour un montant de 5 012 € (50% de la part communale restant à charge). L'appel à projet bénéficie du programme d'investissement d'Avenir (Etat) à hauteur de 50% du montant TTC.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21312 (21) - 227 : Bâtiments scolaires	2 000,00	1311 (13) - 229 : Etat et établissements nat	3 200,00
2152 (21) - 228 : Installations de voirie	5 000,00	13151 (13) - 227 : GFP de rattachement	800,00
2158 (21) - 226 : Autres install., matériel et o	200,00	13251 (13) - 226 : GFP de rattachement	690,00
2158 (21) - 227 : Autres install., matériel et o	900,00	13251 (13) - 227 : GFP de rattachement	410,00
2183 (21) - 229 : Matériel de bureau et mat	7 000,00	13251 (13) - 228 : GFP de rattachement	1 900,00
2313 (23) - 224 : Constructions	-5 466,14	13251 (13) - 229 : GFP de rattachement	1 350,00
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	-1 483,86		
261 (26) : Titres de participation	200,00		
	8 350,00		8 350,00
Total Dépenses	8 350,00	Total Recettes	8 350,00

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°01/2020 07 27/7.1.

7. Principe d'institution de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) et transfert de la fiscalité à la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté :

Instaurée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est un impôt facultatif au profit des communes ou de l'établissement public de coopération intercommunal sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Son montant varie selon la caractéristique des supports publicitaires et de la taille de la collectivité. Instituée par le Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier le 30 juin 2016 sur les 23 communes du territoire, elle doit être instaurée après chaque renouvellement de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (article 2333-6 du CGCT). Un agent est dédié au travail de terrain sur le territoire afin de relever toutes les enseignes assujetties à la TLPE et procède à des constatations contradictoires avec les contribuables pour éviter tout contentieux. Lors de la fusion avec la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, il a été décidé que la TLPE ne s'appliquerait pas avant le renouvellement des conseils municipaux de 2020, aux 15 nouvelles communes membres et ni à la commune de Saint-Pont arrivée en janvier 2018. L'instauration suite au renouvellement de mandat implique que l'ensemble des communes membres de Vichy Communauté soit concernées par la TLPE soit les 39 communes. Pour information, le recensement des panneaux publicitaires a été fait en 2019, dans le cadre de la mise en place du Règlement Local de la Publicité Intercommunale (RLPI).

Communes	Estimation du nombre de contribuables	
	Entreprises	Afficheurs
Ex CCMB	35	3
SAINT-PONT	0	0

La décision de l'institution de la TLPE doit être prise avant le 1^{er} octobre 2020, pour une application au 1^{er} janvier 2021, après délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux des 39 communes membres. L'ensemble des conseils municipaux doit donc délibérer avant le 24 septembre 2020 (date du conseil communautaire) sur le principe d'institution de la TLPE intercommunale, et accepter son transfert à Vichy Communauté.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'institution par la Communauté d'agglomération Vichy Communauté de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres et de lui transférer dans ce cadre l'ensemble des prérogatives y afférentes (produits et leur recouvrement) sur la totalité du territoire communal, étant précisé que l'instauration de la TLPE par la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté prendra effet au 1^{er} janvier 2021, et de notifier cette délibération à la Communauté d'agglomération Vichy Communauté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire.

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°02-2020 07 27/7.2.

8. Souscription au capital social de la Société Coopérative d'intérêt Collectif SAS Com.TOIT Energie Citoyenne :

Afin de soutenir les projets citoyens d'énergie renouvelable qui participent à l'atteinte des objectifs Tepos (territoire à énergie positive), Vichy Communauté a délibéré récemment en faveur de sa souscription, au capital social de la SCIC COM. Toit Energie citoyenne. Pour rappel, cette coopérative citoyenne rassemble une soixantaine de citoyens, collectivités et associations. Elle souhaite mettre en service une vingtaine de toitures solaires sur les bâtiments publics de dix communes de l'agglomération d'ici fin 2020. Les communes concernées ont été sollicitées et formalisent actuellement l'occupation des toitures par la SCIC Com.TOIT Energie citoyenne. L'implantation définitive des centrales solaires dépend d'études structures et productibles plus poussées, assurées par un bureau d'étude externe reconnu.

Les communes où sont prévues les toitures solaires photovoltaïques sont : Le Mayet-de-Montagne, Cusset, Vichy, Bellerive-sur-Allier. La priorité est actuellement donnée au Grand Marché de Vichy afin d'avoir une première installation en service d'ici la fin d'année 2020. Les autres sites suivront en 2021. Pour information, les toitures ont été sélectionnées grâce à l'aide de la cartographe de Vichy Communauté (référencement de toitures publiques de plus de 200 m²), puis par le biais de visites de sites, d'études sur le productible potentiel et les enjeux en lien avec le raccordement au réseau électrique. Tous ces critères réunis ont permis d'analyser plus de 200 bâtiments, d'en sélectionner 26 puis d'en retenir 10 pour lesquels les communes étaient favorables.

L'enjeu actuel est donc d'atteindre un capital social suffisant afin de permettre de financer ces études. Com.TOIT est donc en pleine phase d'ouverture de son capital social aux communes du territoire. Ont déjà pris une délibération à ce sujet : Saint-Yorre, Le Vernet, Nizerolles, Hauterive, Le Mayet-de-Montagne, Busset et Cusset. Vichy compte délibérer prochainement.

Pour prendre part à la transition énergétique locale et soutenir cette initiative citoyenne, le Conseil Municipal est invité à délibérer de la souscription de la commune au capital social de la SCIC Com.TOIT. Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de devenir coopérateur et de souscrire à hauteur de 4 parts sociales soit 200 euros.

Le Conseil Municipal, à 1 abstention et 14 voix pour, approuve la proposition de Mme le Maire et décide de souscrire au capital social de la SCIC Com.TOIT à hauteur de 4 parts soit 200 €.

Approuvée à 1 abstention et 14 voix pour. Délibération n°03-2020 07 27/7.9.

Pour information, des représentants de la SCIC Com.TOIT ont été reçus à la mairie le 16 juillet dernier. A l'issue de ces échanges et d'une rapide visite des bâtiments communaux, il en est ressorti que les toitures ne permettraient pas d'accueillir des panneaux photovoltaïques respectant les critères établis par la SCIC. En revanche, il a été convenu qu'il serait intéressant d'organiser une réunion publique à la rentrée de septembre, afin que l'association citoyenne puisse présenter sa démarche et ses activités aux habitants.

Affaires Générales

9. Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A719 :

En septembre 2018, le Conseil Municipal a rendu un avis favorable sur le projet de plan de délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A 719 sur le tronçon sis dans le département et sur le territoire de la commune (Courtioux). Cet avis permettait la remise foncière des voies par acte administratif à titre gratuit. Le Conseil Municipal doit délibérer pour formaliser son avis favorable sur le projet d'acte de transfert de propriété, basé sur le projet de plan validé en 2018 et charger le maire de signer tout acte nécessaire. Il est précisé que les frais de transferts sont à la charge de la société APRR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire, et donne son avis favorable sur le projet d'acte de transfert de propriété, basé sur le projet de plan validé en 2018 et charge Mme le Maire de signer tout acte nécessaire.

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°04-2020 07 27/3.5.

10. Correspondant défense : désignation :

Un correspondant défense doit être désigné au sein des conseils municipaux depuis la circulaire du 26 octobre 2001. Le correspondant a en charge les questions de défense et a vocation à devenir l'interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'informations spécifiques sur les armées et la défense du territoire, et pourra être susceptible de s'occuper du recensement militaire. Mme le Maire se propose comme correspondante défense, faisant déjà la liaison avec les forces de l'ordre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire et la désigne comme correspondant défense. **Approuvée à l'unanimité. Délibération n°05-2020 07 27/5.3.**

Projets / travaux / Investissement

11. Salle polyvalente

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'installer des sèche mains soufflants électriques dans les toilettes de la salle polyvalente, étant donné que les usagers bouchent souvent les toilettes avec le papier essuie-mains, malgré la présence d'une poubelle à cet effet. De plus, il convient d'installer un bloc de plusieurs prises pour sécuriser les branchements des congélateurs / réfrigérateurs et autres électroménagers dans le garage dont le Tennis Club a l'usage, et par cette occasion faire venir un électricien.

Les devis demandés sont les suivants :

Sèche mains : fourniture et installation :

- Electroneutre à Vendat : 794.80 € HT soit 953.76 € TTC
- SAS Sancelme Electricité à Ebreuil : 976 € HT soit 1 171.20 € TTC

Bloc de prises électriques : fourniture et installation

- Electroneutre à Vendat : 123.68 € HT soit 148.42 € TTC
- SAS Sancelme Electricité à Ebreuil : 184.00 € HT soit 220.80 € TTC

Sèche mains et bloc de prises électriques :

- Services Elec à St Rémy en Rollat : 858.67 € HT (TVA non applicable).

Mme le Maire propose de retenir le devis de Services Elec à St Rémy en Rollat pour un montant de 858.67 € HT (TVA non applicable).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire et décide de retenir le devis de Services Elec à St Rémy en Rollat pour un montant de 858.67 € HT (TVA non applicable) pour l'installation de sèche mains soufflants électriques dans les toilettes de la salle polyvalente et d'un bloc de prises électrique dans le garage annexe.

Approuvée à 1 abstention et 14 voix pour. Délibération n°06-2020 07 27/1.1.

12. Ecole et garderie : approbation du devis pour la finition des encadrements des nouvelles portes :

Les encadrements des nouvelles portes de l'école, de la garderie (secours) et du couloir de la garderie n'étaient pas compris avec l'installation des portes. Il convient donc de le faire, pour la sécurité des enfants notamment. Les devis demandés sont les suivants :

- APPM à Saint-Pont : 918.36 € HT soit 1 010.20 € TTC
- Reflets Intérieurs à Saint-Pont : 573.00 € HT (TVA non applicable)
- Menuisier Yves PINEL à Monteignet sur l'Andelot : 1 150.00 € HT soit 1 380.00 € TTC

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de Reflets Intérieurs à Saint-Pont pour un montant de 573.00 € HT (TVA non applicable).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire et décide de retenir le devis de Reflets Intérieurs à Saint-Pont pour un montant de 573.00 € HT (TVA non applicable) pour la reprise des encadrements des nouvelles portes de l'école et de la garderie.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°07-2020 07 27/1.1.

13. Cantine : approbation du devis pour l'isolation phonique de la salle de restaurant :

Dans la salle de restauration collective, un problème récurrent de résonnance rend pénible la pause méridienne, tant pour les enfants que pour les agents. Le solde de la subvention de Vichy Communauté au titre du Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale (FICT) offre l'occasion de réaliser des travaux d'isolation phonique de la cantine.

Deux devis ont été demandés, dont un auprès d'un spécialiste de l'insonorisation qui propose d'isoler le plafond et non le sol, pour plus d'efficacité. A l'usage, il conviendra ou non de renforcer ce dispositif par des systèmes isolants complémentaires, notamment au sol.

- Silence Home à Cusset : 2 133.13 € HT soit 2 559.76 € TTC
- Entreprise MAZET SAS à Creuzier-le-Vieux : 1 075.20 € HT soit 1 290.24 € TTC

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de l'Entreprise MAZET SAS à Creuzier-le-Vieux pour un montant de 1 075.20 € HT soit 1 290.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire et décide de retenir le devis de l'Entreprise MAZET SAS à Creuzier-le-Vieux pour un montant de 1 075.20 € HT soit 1 290.24 € TTC pour l'isolation phonique de la salle de restaurant de la cantine scolaire.

Approuvé à 1 abstention et 14 voix pour. Délibération n°08-2020 07 27/1.1.

14. Voirie : approbation du devis pour le busage d'une partie de la Rue des Gaudons :

Ce projet est depuis longtemps d'actualité, mais a été repoussé lorsqu'il a fallu réaliser la viabilisation des derniers terrains constructibles sur la Rue des Gaudons. Cette année, et toujours en profitant du solde de FICT, il est possible de réaliser le busage sur 107m linéaire.

Les devis demandés sont les suivants :

- Faure Luc Entreprise à St Bonnet de Rochefort : 3 800.00 € HT soit 4 560.00 € TTC
- SARL Etablissement Semonsat à Gannat : 3 720.25 € HT soit 4 464.30 € TTC

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de Faure Luc Entreprise à St Bonnet de Rochefort pour un montant de 3 800.00 € HT soit 4 560.00 € TTC. L'entreprise réalisera également le nettoyage des fossés (environ 2 km), et réutilisera une partie du remblais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire et décide de retenir le devis de Faure Luc Entreprise à St Bonnet de Rochefort pour un montant de 3 800.00 € HT soit 4 560.00 € TTC pour la réalisation du busage d'une partie de la Rue des Gaudons.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°09-2020 07 27/1.1.

De même, en matière de voirie, sont prévu des travaux d'enrobé à froid. Eiffage fournira l'enrobé. Reste à louer la machine et prévoir la date des travaux avec la main d'œuvre, qui est 100% communal. Mme le Maire sollicite par avance le Conseil Municipal pour leur participation à ces travaux.

15. Acquisition de petits matériels techniques : approbation des devis :

Au budget 2020 est prévu l'acquisition de petits matériels manquants ou à renouveler pour le service technique. Une tronçonneuse a déjà été acquise en début d'année. Les devis demandés sont les suivants :

- Mr Bricolage à Charmeil : 581.67 € HT soit 698.00 € TTC
- Loxam Rental à Cusset : 230.60 € HT soit 276.72 € TTC
- Quincaillerie Bourbonnaise à Cusset : 750.00 € HT soit 900.00 € TTC

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les devis de Loxam Rental à Cusset pour un montant de 230.60 € HT soit 276.72 € TTC et de la Quincaillerie Bourbonnaise à Cusset pour un montant de 750.00 € HT soit 900.00 € TTC. Les deux devis sont complémentaires. La qualité est meilleure que chez Mr Bricolage, et ils possède un SAV en cas de panne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire et décide de retenir les devis de Loxam Rental à Cusset pour un montant de 230.60 € HT soit 276.72 € TTC et de la Quincaillerie Bourbonnaise à Cusset pour un montant de 750.00 € HT soit 900.00 € TTC pour l'acquisition de petits matériels nécessaires au bon fonctionnement du service technique.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°10-2020 07 27/1.1.

16. Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale : demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté :

Le solde communal de FICT est de 5 541 €, qui doit être utilisé avant le 31 décembre 2020. Le FICT porte uniquement sur des dépenses de la section d'investissement.

Le montant des dépenses totales subventionnables est de 7 703.30 € HT, soit un montant de FICT de 3 643.73 € c'est-à-dire 50 % du montant restant à la charge de la commune, autres participations déduites, comprenant les dernières dépenses dont les devis ont été retenus, en rajoutant exceptionnellement la tronçonneuse déjà acquise en début d'année.

<i>Nature</i>	<i>Montant (HT)</i>	<i>%</i>
Dépenses	7 703.30	
Opération n°226 « Acquisition petit matériel technique »	1 396.43	
Opération n°227 « Travaux bâtiments communaux 2020 »	2 506.87	
Opération n°228 « Busage Rue des Gaudons »	3 800.00	
Recettes		
Communauté d'Agglomération Vichy Communauté : FICT	3 851.65 €	50 %
<i>Sous total financements extérieurs</i>	3 851.65 €	50 %
Autofinancement	3 851.65 €	50 %

S'ajoute également le montant des dépenses correspondant à l'appel à projet « Label Ecoles Numériques 2020 ». Cet appel à projet a été évoqué lors du dernier conseil municipal. La dépense ne doit pas excéder 7 000 € TTC maximum. Un devis a été demandé afin d'équiper la classe de l'école de Saint-Pont d'une

classe mobile c'est-à-dire un chariot composé de plusieurs ordinateurs portables destinés aux enfants, l'installation et le paramétrage sont compris.

Le devis s'élève à 6 567.84 € TTC. Cet appel à projet est subventionné à 50% sur le montant TTC par le Programme d'Investissement d'Avenir de l'Etat. Le montant du reste à charge pour la commune est de 3 283.92 € TTC soit 2 736.60 € HT. Le FICT a demandé sera donc de 50% du HT restant à notre charge soit 1 368.30 €.

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
<i>Opération n°229 « Appel à projet Label Ecoles Numériques 2020 »</i>	<i>6 567.84 € TTC</i>
Dépenses	
Montant HT	5 473.20 €
Montant TTC	6 567.84 €
Recettes	
Etat : Programme d'Investissement d'Avenir : 50 % du montant TTC	3 283.92 €
Communauté d'Agglomération Vichy Communauté : FICT : 50 % du montant HT restant à la charge de la commune	1 368.30 €
<i>Sous total financements extérieurs</i>	4 652.22 €
Autofinancement (HT)	1 368.30 €
Autofinancement (TTC)	547.32 €

Au total, la demande de FICT est de 5 012.03 €. Cette délibération est indispensable pour déposer le dossier de demande de subvention. S'il est accepté, une deuxième délibération sera nécessaire pour signer la convention avec la CA Vichy Cté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire, le plan de financement proposé ci-dessus pour les opérations d'investissements n°226, 227, 228 et 229, décide de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale auprès de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, sur le montant total estimatif des opérations, soit 10 439.90 € HT, soit un montant de subvention au titre du FICT de 5 219.95 €.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°11-2020 07 27/7.5.

Projet Environnementaux

Projet de plantations d'arbres et haies

A la suite d'échanges survenus en commission, et relatifs au projet de plantations le long des chemins communaux et en bordure de terrains agricoles, Mme le Maire a pris contact avec la Mission Haies Auvergne. Elle intervient auprès du monde agricole et des collectivités, sur les thématiques suivantes :

- Organisation de programmes de plantations champêtres fonctionnelles,
- Valorisation économique de la biomasse bocagère et sa gestion durable,
- Conseils et formations pour le monde agricole et les collectivités,
- Maintien du bocage dans les aménagements fonciers (Bourses d'échange d'arbres).

La Mission Haies est une mission technique dédiée au bocage et aux agroforesteries. Autonome, dynamique et capable d'assurer une animation de qualité sur les territoires, elle intègre l'ensemble des sensibilités et la diversité des systèmes régionaux. La commune a la possibilité de faire venir la Mission Haies en septembre prochain, sur le territoire communal, afin qu'elle prenne connaissance des contraintes et des opportunités, ce qui est possible de faire ou pas, etc. et conforter ou pas l'opportunité de caler une réunion publique. En effet, il pourrait être envisagé de tenir une réunion publique avec agriculteurs, chasseurs, habitants pour poser la question des enjeux de maintien du bocage, de la plantation d'arbres, etc. dans le courant de l'automne 2020. En fonction des conclusions de la réunion, un programme "Haies" pourrait être lancé au printemps ou automne 2021.

Projet de verger communal

Dans le cadre du dispositif « centre-bourg / centre-ville », il pourrait être opportun d'installer un verger communal sur le terrain communal, dans la descente d'Escurolles. Plusieurs élus précisent que ce terrain n'est pas propice à la culture, il comprend déjà les noyers. De plus l'accès n'est pas réalisé (busage) et le terrain est très pentu. Une réflexion doit donc être menée pour trouver un terrain plus approprié, mais également pour la partie gestion du verger, éventuellement par une association (Objectif Terre).

Il sera donc pertinent de se rapprocher du CEN Allier (Conservatoire des Espaces Naturels) afin de prendre leur avis et/ou parler d'expériences similaires. Mme Marianne GARMY les a contactés, mais attend un retour. A suivre.

Réfection des chemins de randonnée

Pour la question des chemins de randonnées, un article leur est dédié dans le bulletin municipal 2019 de la commune (pages 18-19). Dans cet article est expliqué que le Conseil Départemental a approuvé en juillet 2019 son PIDPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Dans le cadre de cette mise à jour, la commune a proposé des modifications. 43 chemins sont inscrits au PDIPR pour la commune de Saint-Pont. Un travail doit être mené en collaboration avec le département et également Vichy Communauté pour la signalétique.

17. INFORMATIONS DIVERSES :

- **Dispositif de participation citoyenne** : Suite au vol de véhicule survenu aux Gaudons, aux déclarations d'allers et venues de rôdeurs tournant dans les quartiers des Rases et des Gaudons, ainsi qu'aux problèmes de bruits récurrents à la salle polyvalente, il a été décidé d'activer un dispositif de participation citoyenne en lien avec la brigade de gendarmerie (chaîne de vigilance entre voisins et système de panneautage indiquant que le quartier bénéficie du dispositif de vigilance). Ceci donnera lieu à la tenue d'une réunion publique cet automne, avec la gendarmerie, afin d'échanger avec les administrés sur la mise en place de ce dispositif en particulier, et de la tranquillité publique en général

- **Arbre à livres** : Une maquette a été retenue et le groupe projet avance dans la réalisation de l'arbre à lire qui sera installé sous le préau du parvis. Il accueillera en libre-service des livres et magazines de toutes sortes. Le groupe projet espère que l'arbre à livres puisse être opérationnel à la rentrée de septembre.

- **Aides régionales** : Jusqu'à présent, les communes de moins de 2 000 habitants pouvaient prétendre au « Bonus Ruralité » de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans le contexte de crise sanitaire, et face aux difficultés rencontrées par les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, la Région a décidé de soutenir la commande publique locale : elle engage un nouveau dispositif pour aider les Communes, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, à lancer de nouveaux chantiers qui offriront des débouchés aux entreprises régionales. Le « Bonus Relance » s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 20 000 habitants. Sur la base d'un dossier éligible par commune. Le taux d'intervention régionale s'élève à 50% maximum, avec un plancher de dépenses subventionnables de 3 000 € HT et un plafond à 200 000 € HT. L'aide de la Région est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti...). Sont exclus les projets menés dans les champs suivants : voirie, réseaux, acquisition de matériel. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 mars 2021. La date limite de démarrage des travaux est fixée au 30 juin 2021. La contractualisation se fait directement avec le Maire, en présentant un dossier simplifié de demande de subvention. Dès à présent, il convient de renvoyer dès que possible la fiche de recensement de projets potentiellement éligibles. Ce recensement est important car il permettra à la conseillère régionale du territoire d'avoir une visibilité d'ensemble sur les projets qui arriveront cette année, et de pouvoir ainsi potentiellement réserver des crédits.

- **Projet d'aménagement de hangars de stockage** : Mme le Maire a rencontré, avec les adjoints, un particulier et son maître d'œuvre pour un projet de construction d'un hangar de stockage. Au vue du projet, et le cas échéant, le Conseil Municipal sera consulté pour avis.

- **Accueil de jeunes à la mairie** : Amanda, stagiaire à l'école de la deuxième chance (2EC), sera accueillie à la mairie du 20 au 24 juillet et du 24 au 28 août, Corentin Moulin, est employé pour quinze jours, du 15 au 28 juillet, et Mélanie Martinet, sera employé pour quinze jours également, du 17 au 28 août, en renfort technique et administratif.

AGENDA :

16 juillet 2020 : installation du bureau exécutif du conseil communautaire de Vichy Communauté.

27 et 30 juillet 2020 : Conseil d'installation du SDE03

31 juillet 2020 : AG du SIVOM Sioule et Bouble : installation du nouvel exécutif

29 août 2020 : REPORTÉ « Animons nos villages » sous l'égide du centre social La Magic et avec la participation d'acteurs locaux. Cette manifestation se déroulera à la salle polyvalente de Saint-Pont avec un programme : exposition de poèmes et d'Alain Borne, animations musicales et animées (avec Olivier Jacques et Nicolas Petit-Barat), une randonnée animée, et en soirée sous barnum, un dîner « burger bourbonnais »

proposé par les Jeunes Agriculteurs (sur réservation).

4 septembre 2020 : Inauguration du parvis mairie-école à 18 heures, suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente

10 septembre 2020 : CA du CS la MAGIC : présentation de la feuille de route pour les 4 prochaines années.

12 septembre 2020 : AG du CEN Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier : actions en faveur du patrimoine naturel bourbonnais.

15 septembre 2020 : Rencontre informelle agents/élus, en présence d'Agnès Chapuis.

13. QUESTIONS DIVERSES :

- Nettoyage de la façade de la mairie : à prévoir mais pas en ce moment avec la sécheresse actuelle.
- Les drapeaux de la façade de la mairie seront à changer avant l'inauguration du parvis.
- Une réflexion est lancée pour éventuellement des arbres dans la cour de l'école pour faire de l'ombre. Il y a déjà le préau pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.